

219C2824  
FR0013451333-FS1144

18 décembre 2019

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LA FRANCAISE DES JEUX**

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 18 décembre 2019, la société anonyme Amundi Asset Management<sup>1</sup> (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris) agissant pour le compte du FCPE Actionnariat FDJ<sup>2</sup> dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en hausse, le 21 novembre 2019, par suite d'une acquisition d'actions LA FRANCAISE DES JEUX<sup>3</sup>, le seuil de 5% des droits de vote de la société LA FRANCAISE DES JEUX et détenir, pour le compte du FCPE Actionnariat FDJ, 8 950 000 actions LA FRANCAISE DES JEUX représentant 17 900 000 droits de vote, soit 4,69% du capital et 6,18% des droits de vote de cette société<sup>4</sup>.
- en baisse, le 26 novembre 2019, par suite d'une cession d'actions LA FRANCAISE DES JEUX sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société LA FRANCAISE DES JEUX et détenir, pour le compte du FCPE Actionnariat FDJ, 6 856 284 actions LA FRANCAISE DES JEUX représentant 13 712 568 droits de vote, soit 3,59% du capital et 4,74% des droits de vote de cette société<sup>4</sup>.

Le déclarant a précisé détenir, au 17 décembre 2019, pour le compte du FCPE Actionnariat FDJ, 5 331 810 actions LA FRANCAISE DES JEUX représentant 10 663 620 droits de vote, soit 2,79% du capital et 3,68% des droits de vote de cette société<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi AM est contrôlée par Amundi. Elle agit en toute indépendance vis-à-vis du groupe Crédit Agricole, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

<sup>2</sup> FCPE est régi par l'article L. 214-165 du code monétaire et financier. Les droits de vote attachés aux actions comprises dans le FCPE sont exercés, en application du règlement du fonds, par le conseil de surveillance dudit fonds.

<sup>3</sup> Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 6 novembre 2019 sous le n° 19-514.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 191 000 000 actions représentant 289 508 341 droits de vote.